

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 28 avril 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Nathalie LEFRANC a donné pouvoir à Mme Karine FRANÇOIS.

Étaient absents et excusés : M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

N° 20260505 - 06 - OBJET : CRÉATION DE POSTE SUITE À AVANCEMENT DE GRADE – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34 ;

Vu la délibération n° 20210406-04 du 06 avril 2021 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après l'avis du Comité Technique en date du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 01 juillet 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) ;

Vu l'arrêté n° 2021/37P fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 02 juillet 2021 ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais d'un avancement à l'ancienneté.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

AU 01 JUIN 2026			
POSTE À SUPPRIMER	NOMBRE	POSTE À CRÉER	NOMBRE
Adjoint technique : 35/35ème	1	Adjoint technique principal de 2ème classe : 35/35ème	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 0 voix « pour », 9 « contre » et 4 « abstention » concernant cette création de poste :

→ **REFUSE** à ce jour la modification du tableau des emplois proposé et souhaite conserver le poste d'adjoint technique.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 12 mai 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU.